

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Monsieur BLANC, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame KREUTER CHADENAS, Madame BOULIN-BARDET, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FABRE à Daniel GUEUR
Madame SONNERY à Monsieur BLANC
Madame PARIS à Madame FALCON
Monsieur TENAND à Monsieur RIGAUD

ABSENTS :

Madame ARBORE, Monsieur BERNE.

Le quorum est atteint.

Madame Florence JACQUET FRANCILLON est désignée secrétaire de séance.

**2026.07.04 N° 2026-06 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE
D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE : ATTRIBUTION DES ACCORDS-CADRES**

(Rapporteur : Daniel GUEUR)
Nomenclature : 1.2. – Délégation de service public

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260925-DL20260704-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026
1

Vu la délibération n° 2026.04.09 en date du 19 mai 2026 approuvant l'adhésion au groupement de commandes concernant la fourniture d'énergie électrique par la signature de la convention constitutive entre la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) et la Ville d'Ambérieu en Bugey (VAEB), désignée comme coordonnateur. L'organe de décision retenu pour le choix du titulaire est la Commission d'Appel d'Offres (CAO) mutualisée ;

Vu la délibération n° 2026.04.08 en date du 19 mai 2026 approuvant la création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) mutualisée entre les membres dudit groupement et la désignation des membres titulaires et suppléants représentant chaque Collectivité ;

Vu la Commission d'Appel d'Offres mutualisée en date du 1^{er} septembre 2026.

Considérant que dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, la consultation décomposée en deux lots, lancée le 9 juillet 2026, sur la plateforme de dématérialisation marchespublics.ain.fr et publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne ainsi qu'au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, ayant pour objet la fourniture d'énergie électrique est détaillée comme suit :

Décomposition des lots et volume maximum :

Membre	Volume maximum en MWh		
	Lot n° 1 : Sites HTA - BT index	Lot n° 2 : Sites BT index 3-36 KVa	Total
VAEB	8 700	5 300	14 000
CCPA	3 450	700	4 150
Total	12 150	6 000	18 150

Durée des accords-cadres : à compter de la date de notification jusqu'au 31 décembre 2030.

Forme des accords-cadres : multi-attributaires à marchés subséquents avec un maximum en quantité en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 du Code de la commande publique.

Date de début des prestations : 1^{er} janvier 2028.

Durée des marchés subséquents : fixée à chaque marché subséquent.

Montant estimatif des consommations :

Membre	Période	Lot n° 1 Sites HTA - BT index	Lot n° 2 Sites BT index 3-36 KVa	Total
CCPA	annuelle	144 000,00 €	40 800,00 €	184 800,00 €
	4 ans	576 000,00 €	163 200,00 €	739 200,00 €
VAEB	annuelle	300 000,00 €	336 000,00 €	636 000,00 €
	4 ans	1 200 000,00 €	1 344 000,00 €	2 544 000,00 €
CCPA/VAEB	annuelle	444 000,00 €	376 800,00 €	820 800,00 €
	4 ans	1 776 000,00 €	1 507 200,00 €	3 283 200,00 €

Accusé de réception en préfecture
001-210400046-20260925-DL20260704-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

Date de remise des offres : 12 août 2026 à 12h00.

Critères de jugement :

1 - Prix des prestations : 10 points

2 – Valeur technique : 80 points

2.1 – Qualité d'exécution des prestations / 35 points

2.2 – Qualité de l'outil de suivi des consommations / 25 points

2.3 – Facturation / 20 points

3 – Clause environnementale : 10 points

Considérant qu'à la date de remise des offres, treize plis sont parvenus dans le délai imparti comprenant sept propositions pour le lot n° 1 et six pour le lot n° 2 ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres mutualisée, lors de sa séance en date du 1^{er} septembre 2026, après examen des candidatures et des offres des plis réceptionnés, a attribué les accords-cadres sur la base d'une cotation indicative pour l'année 2028 pour chacun des lots, aux sociétés suivantes :

Attributaire	Montant global HT (CCPA/VAEB) Sur cotation indicative – Année 2028	
	Lot n° 1	Lot n° 2
ENGIE – ENTREPRISES & COLLECTIVITES à La Garenne-Colombes (92)	204 722,09 €	97 787,70 €
EDSB L'AGENCE à Briançon (05)	167 533,76 €	85 038,15 €
ELECTRICITE DE France à Paris (75)	221 824,75 €	107 893,87 €
ENERGIE D'ICI – UNION DES PRODUCTEURS LOCAUX D'ELECTRICITE à Arudy (64)	211 362,94 €	94 402,79 €
ENALP à Argonay (74)	202 399,25 €	/
SELFEE à Paris (75)	204 960,46 €	94 263,21 €
TOTALENERGIES ÉLECTRICITE ET GAZ France à Paris (75)	199 806,37 €	77 958,21 €

La Commission Municipale **Services Ressources**, lors de sa séance en date du **15 septembre 2026** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- 1. DE PRENDRE ACTE** de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres mutualisée des accords-cadres aux Sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus ;
- 2. DE PRÉCISER** que chaque accord-cadre est conclu à compter de la date de notification

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260925-DL20260704-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

jusqu'au 31 décembre 2030 et pour un volume maximum annuel pour le lot n° 1 de 8 700 MWh et de 5 300 MWh pour le lot n° 2 ;

3. **DE RAPPELER** que chaque accord-cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents dont la périodicité sera indiquée dans chaque marché ;
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les accords-cadres et toutes les pièces s'y rapportant ;
5. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à accomplir toute démarche permettant la bonne exécution des accords-cadres ;
6. **DE PRÉCISER** que l'ensemble de ces dépenses seront imputées sur les crédits prévus au budget.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le

25 SEP. 2026

Pour le Maire empêché,
Monsieur Daniel GUEUR,
1^{er} adjoint au maire d'Ambérieu-en-Bugey



Madame Florence JACQUET FRANCILLON
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-2104-00049-20260925-DL20260704-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026